



MAUVAISE SURPRISE SOUS LE SAPIN DE NOEL

La prime de fin d'année des groupes 1 et 2 flinguée par les tutelles !

En 2024 un budget de 600 000€ avait été adopté pour mettre en place un certain nombre de « mesures salariales » au bénéfice de l'ensemble des agents du CMN. Lors du conseil d'administration du 26 juin, les mesures annoncées en ont déçu plus d'un. Seulement un quart des agents contractuels de l'établissement ont pu voir leur paie évoluer à compter du 1^{er} juillet 2025. La plupart des agents ont été reclassés au même niveau que dans la précédente grille salariale sans aucun gain de salaire.

Pour pallier la déception générée par ces mesures salariales, la direction avait opté pour la stratégie du saupoudrage en augmentant les enveloppes de la part variable des cadres (PVC) et du complément indemnitaire annuel (CIA) des fonctionnaires.

La direction avait l'intention de faire la même chose en augmentant la prime de fin d'année des groupes 1 et 2, stagnante depuis des années à 265€ bruts, pour la porter à 350€ pour les groupes 1 et 450€ pour les groupes 2.

Une bonne nouvelle donc, même si l'augmentation de cette prime était conditionnée à son alignement sur le fonctionnement du CIA. Prime qui a le désavantage d'être modulable (de 75% à 250% du montant de référence) en fonction des appréciations du chef de service et qui peut même la supprimer (un énième moyen de pression managériale donc). La CGT s'était d'ailleurs abstenu en CSA sur la mise en place de ce dispositif à cause de la variabilité de cette prime.

Cette prime devait être votée lors du conseil d'administration du 4 décembre pour être versée sur la paie de décembre.

Pas de beurre ni argent du beurre...

Le problème c'est que le contrôle budgétaire (Bercy) a estimé que le CMN avait été beaucoup trop généreux (lol) avec ses agents cette année, qu'après tout on était en période de restriction budgétaire et qu'il fallait couper le robinet. Exit donc l'augmentation de la prime de fin d'année pour les groupes 1 et 2. En revanche, ses nouvelles modalités d'application sont entérinées et seront mises en place à partir de l'année prochaine... Alors même que nous n'avons aucune certitude sur le fait que le CMN aura la capacité d'augmenter l'enveloppe dédiée à cette prime pour enfin atteindre les montants de 350€ et 450€...

Deux bonnes nouvelles cependant :

- Les agents des huit monuments qui ont subi des augmentations tarifaires auront droit à un supplément de 100€ comme prévu dans le protocole de fin de grève du 12 juin 2025.
- La prime des groupes 1 et 2 est désormais pérennisée et n'aura plus à être votée annuellement au conseil d'administration.

C'est donc la catégorie d'agents les moins bien payés du CMN (hors CDD) qui se voient sucer la promesse d'une modeste revalorisation. Une revalorisation qui n'atteignait même pas le niveau du CIA des fonctionnaires ou celui de la part variable versée aux contractuels de catégories équivalentes au ministère de la Culture.

Cerise sur le gâteau, nous avons appris lors du conseil d'administration que le CMN n'avait pas consommé la totalité de sa masse salariale à hauteur de 650 000€ afin de répondre aux demandes gouvernementales de coupe dans les budgets, soit peu ou prou le montant budgétaire pour les « mesures salariales » de la direction du CMN...

Encore une démonstration que les politiques d'austérité ont un impact direct sur nos rémunérations et nos conditions de vie. Cette politique d'appauvrissement des agents du CMN et d'injustice salariale doit cesser !

Paris, le 5 décembre 2025